



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-quatre,
Le 09 avril à 19h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du PNR aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 26/03/2024

Date d'affichage : 26/03/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 126
- présents : 39
- votants : 56

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 154
- procurations : 117

- nombre total de voix exprimées : 271

Etaient présents avec voix délibérative :

Françoise BARTHOULOT (S), Laure BOITEUX, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Olivier CLEMENCE, Jean-Noël CUENOT, Kévin FADIN, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Pascal GODIN, François JACQUOT, Raphaël KRUCIEN, Lydie LAB, Jean-François LEGRAND (S), Sylvie LE HIR, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Christian MAUVAIS, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Vivien PERRET-GENTIL, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Gilles ROBERT, Dominique RONDOT, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Michel TROUILLOT, Franck VILLEMAIN, Christelle VUILLEMIN, Marielle WILCZAK, Pierre-Jean WYCART.

Etaient absents excusés :

Françoise BEURET, Patrick BOISSEIN, Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Dimitri COULOUVRAT, Anthony CUENOT, Jean-Philippe DA COSTA, Pascal DUFFNER, Jocelyne ERNST, Lucine FAIVRE, Florian GAIFFE, Suzanne GUERRIN, Bénédicte HERARD, Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Pascal JACQUOT, Céline JEAMBRUN, Régis LIGIER, Catherine MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Christian MOREL, Thierry MOREL, Raphaël PEQUIGNOT, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON, Emmanuel SAULNIER, Pierre VAUFREY, Marcelline VIPREY, Céline VUILLEMIN.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Patrick BERTIN, Aurélie BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Martial BOURNEL-BOSSON, Justine BRIQUEZ, Michèle CACHOT-USUNIER, Benoit CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOULET, Pascal CLEMENCE, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Pierre DEVILLERS, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Thierry HOUSER, Christophe JANIN, Nicolas JUBIN, Nicolas MARGUET, Olivier MESNIER, James MICHEL, Joelle MOUGIN, Denis NARBAY, Sarah OEUVREARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Pascal ROUGNON, Laurent ROUSSET, Yves ROY, Fabien ROYER, Hervé SIMONIN, Régis SOULET, Pascal STUDER, Véronique TATU, Gérard VAUCHIER, Marie-Josèphe VERMOT, Baptiste VILLEMIN, François VILLIER, Jérôme VOINET, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN.

Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT (S),
Cédric BÔLE a donné pouvoir à Laure BOITEUX,
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Dimitri COULOUVRAT a donné pouvoir à Dominique RONDOT,
Anthony CUENOT a donné pouvoir à Roland MARTIN,
Pascal DUFFNER a donné pouvoir à Jean-François LEGRAND (S),
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Boris LOICHOT,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Bernard JACQUET a donné pouvoir à Jean-Noël CUENOT,
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Anthony MERIQUE a donné pouvoir à Franck VILLEMMAIN,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Elisabeth REDOUTEY a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Christelle VUILLEMIN,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Kévin FADIN,
Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Vivien PERRET-GENTIL,
Céline VUILLEMIN a donné pouvoir à Dominique MOLLIER.

Monsieur le Président constate le quorum et ouvre la séance.

Mme Dominique Mollier a été élue secrétaire.

Objet : 2024-022 : Contrat de mobilité proposé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019 a modifié la gouvernance des mobilités. Le rôle de cheffe de file de la Région y a été renforcé. Elle doit dès lors coordonner les compétences mobilités de l'ensemble des autorités organisatrices de son territoire.

Le territoire du Pays Horloger a été défini comme bassin de mobilité et tous les EPCIs ont pris la compétence AOM en 2021. Après concertation entre partenaires à l'échelle de ce bassin, les EPCIs ont validé le fait de mutualiser l'organisation du Comité des partenaires à son échelle et d'intégrer systématiquement le PNR aux réunions du Comité aux vues de ses statuts et de son implication dans les politiques d'aménagement du territoire.

Pour rappel, le comité des partenaires doit être à minima consulté une fois par an. Cette instance doit garantir le dialogue entre AOM, les usagers et les habitants.

Ainsi, la Région BFC a demandé au PNR de concrétiser son engagement par voie délibérative pour poursuivre le travail de concertation et de coordination avec l'intégralité des acteurs que ce contrat de mobilités vise à renforcer.

Rappel des statuts du Parc naturel régional du Doubs Horloger (extrait) :

Article 3 - Section C - L'animation, le suivi et la gestion du Pays Horloger, conformément aux documents d'orientation et de programmation qu'il s'engage à respecter et à faire respecter.

Le Pays Horloger a pour objet, dans le respect des objectifs fixés par la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et pour le compte des communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes du Pays de Maîche
- Communauté de communes du Plateau du Russey
- Communauté de communes du Val de Morteau

Ses objectifs sont entre autres :

- La mise en œuvre d'un projet de territoire visant à définir, en concertation projet de développement économique, écologique, culturel et social commun dans son périmètre. Ce projet précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique conduite par les EPCI ou en leur nom, par le Pays.
- La coordination, la participation et la conduite de programmes d'actions et de projets d'intérêt intercommunal dans le cadre des dispositifs et des procédures contractuelles de l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département, visant au développement durable du Pays.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'adopter le statut de « partenaire associé » au Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité du Pays Horloger.
- de demander l'intégration systématique du PNR aux réunions de concertation, d'informations liées à des projets situés sur le territoire du PNR qui couvre plusieurs bassins de Mobilité.

Approbation à l'unanimité par le Comité syndical,

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

